

DECISION D'ADMISSION Le 26/10/2016 sous N°1RH1575S3 RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2025	SIGNALISATION HORIZONTALE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSEES - NF2
Adresse du titulaire : GEVEKO MARKINGS S.A.S Rue du Bon Puits - ST SYLVAIN D'ANJOU 49480 VERRIÈRES EN ANJOU France Site(s) de production GEVEKO MARKINGS S.A.S - Saint Sylvain d'Anjou Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Signalisation horizontale" révision 14 Désignation :SIRIUS Nature :PS: Peinture Solvantée Durée de vie :1000 000 passages de roues Application sur le circuit d'essai (RN2) :2015 La fiche technique signée par le CEREMA le 17/05/2022 doit obligatoirement être annexée à la présente décision. Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2026 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées. La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus. Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN	